

## **DECLARATION DE DAKAR**

Les délégués des organisations syndicales : L'Union Nationale des Syndicats de Travailleurs du Bénin (UNSTB), la Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin (CSA-BENIN), la Confédération Générale des Travailleurs du Bénin (CGTB), l'Union Syndicale des Travailleurs du Burkina Faso (USTB), la Confédération Syndicale du Burkina Faso CSB, l'Union Nationale des Travailleurs de Guinée-Bissau (UNTG), la Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM), l'Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal (UNSAS), la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS), la Confédération Nationale des travailleurs du Sénégal/Forces du Changement (CNTS-FC), la Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal (CSA), l'Union Démocratique des Travailleurs du Sénégal (UDTS), l'Union Générale des Travailleurs de Tunisie (UGTT), la Confédération Nationale des Travailleurs du Togo (CNTT), l'Union Nationale des Syndicats Indépendants du Togo (UNSI) STB et la CSA BENIN (BENIN l'Union Nationale des Syndicats Indépendants du TOGO(UNSI) ), réunis du 07 au 08 octobre 2013 au siège de la Fondation FRIEDRICH EBERT STIFTUNG(FES) à Dakar au Sénégal sur l'initiative de l'UGTT et de la CNTS avec l'appui financier et technique de la FES, ont réfléchi sur l'opportunité de mettre en place un réseau syndical pour la migration en Afrique.

- Considérant les recommandations de la Conférence de Tunis en novembre 2009 relative à la mise en place d'un réseau syndical pour la migration ;
- Considérant les lourds tributs que payent les peuples africains, candidats à l'émigration en particulier les jeunes et les femmes ;
- Considérant l'absence ou la carence d'une législation propre liée au travail migrant ;
- Considérant le faible taux de ratification des Conventions 97 et 143 de l'OIT sur les travailleurs migrants par nos pays;
- Considérant le manque de statistiques fiables sur la migration ;
- Considérant la non application des Conventions 97 et 143 de l'OIT par les pays qui les ont ratifiées ;
- Considérant le manque ou la faiblesse de politique sur la migration au niveau de nos différents pays et de nos organisations syndicales ;
- Considérant les conditions difficiles de vie et de travail des migrants dans les pays d'accueil et de transit ;
- Considérant la défaillance des politiques d'emploi des jeunes ;
- Considérant les problèmes de xénophobie, de racisme et de discrimination que vivent les migrants dans les pays d'accueil et de transit ;
- Considérant le rôle prépondérant des organisations syndicales dans la gestion de la migration et compte tenu de leur mission de défense des intérêts des travailleurs et des droits humains ;

- Considérant les drames de naufrage répétés sur les côtes euro-méditerranéennes qui coûtent la vie à des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ;

**Déclarent :**

Leur ferme engagement et leur adhésion au processus de création du réseau syndical euro-méditerranéen /subsaharien sur la migration

en vue :

- d'intensifier le dialogue politique et la coopération technique entre les syndicats des pays impliqués dans la gestion des flux migratoires,
- de mieux s'impliquer dans la protection des travailleurs migrants et des membres de leurs familles,
- d'influer positivement sur les politiques et programmes nationaux d'emploi et la gestion des flux migratoires entre Etats africains et européens.
- de renforcer la solidarité syndicale entre les organisations syndicales des pays de départ et les pays d'accueil et de transit, subsahariens, maghrébins et européens ;
- de promouvoir les politiques d'échange, de communication et d'information intersyndicale ;
- de développer des politiques syndicales à l'échelle des institutions internationales et nationales au niveau de chaque pays pour interpeler les Etats à ratifier et à appliquer effectivement les Conventions sur le respect des droits fondamentaux des migrants en particulier les Conventions 97, 143 de l'OIT et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles;
- d'élaborer un plan d'action contenant un travail de diagnostic, d'amélioration des compétences syndicales par la formation et l'observation ;
- de mettre en place une structure de pilotage au niveau interrégional et des structures sous-régionales qui auront la tâche d'assurer la coordination et le suivi du plan d'action ;
- de tout mettre en œuvre pour que ce projet soit parrainé par la CSI, la CSI-Afrique, la CES et l'USTMA ;
- de coordonner les actions du Réseau avec les organisations internationales compétentes : l'OIT, L'OIM et les représentants de la société civile des trois (03) sous-régions ;
- d'assurer une représentation aux trois (03) composantes sous-régionales dans toutes les actions et démarches pour la mise en place du Réseau.

Fait à Dakar le 08 octobre 2013

Les participants à l'atelier